

F008 Élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Programmation

Périmètre
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Exigence
Action transversale à toutes les exigences
Objectifs
Les quatre exigences du projet de territoire, adoptées par le Conseil territorial en décembre 2018, constituent le socle des orientations d'un futur plan local d'urbanisme élaboré à l'échelle intercommunale (PLUi). L'élaboration de ce dernier sera un des leviers de la réalisation de ces exigences : résilience, amélioration énergétique, nature en ville, foncier durable, ressource en eau, mobilité durable, implantation d'entreprises notamment, sont autant de thématiques pouvant en bénéficier.
Description de l'action
Le PLUi est un document de planification dont l'élaboration s'inscrit dans le cadre du code de l'urbanisme et de la hiérarchie des normes. Depuis quatre ans, l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre a suivi de nombreuses procédures d'urbanisme (70 au total) au sein de ses 24 communes membres.
La procédure d'élaboration nécessitera la définition fine des modalités de pilotage, de travail, ainsi que de concertation.
Pilotage
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
Partenaires
Personnes publiques associées, notamment : Etat et ses services déconcentrés, Région Ile-de-France, Départements du Val-de-Marne et de l'Essonne, Métropole du Grand Paris, collectivités limitrophes.
Temporalité
Court terme : lancement de l'élaboration
Actions en lien
Toutes les actions du projet de territoire